

# Révolution du vivant

## L'exposé

### Corinne Lepage <sup>1</sup>

Ce sujet est immense ; j'ai choisi de ne pas parler de clonage et de centrer mes propos sur les organismes génétiquement modifiés (OGM). En ce 20 avril 2004, nous sommes en pleine actualité avec la mise en question du moratoire sur les OGM en Europe et de la mise en service de la directive sur l'étiquetage des produits OGM. Ce sujet est un excellent exemple pour ouvrir la discussion autour de grands débats de société contemporains.

Cette question des OGM est probablement un des sujets topiques du débat autour du progrès scientifique, ou technologique. Si, aujourd'hui, beaucoup de Français et d'Européens s'interrogent sur le point de savoir si tout progrès technologique est bon à prendre, c'est par référence, non seulement aux drames que nous avons vécus (Tchernobyl, par exemple), mais aussi au débat portant sur les OGM. Il pose énormément de questions et conduit de plus en plus de gens à s'interroger sur ce que veut dire le progrès technologique : comment se définit-il ? qu'est-ce qu'un réel progrès ? qui décide de savoir s'il s'agit d'un progrès humain ?

#### Trois questions fondamentales

Le débat sur les OGM est au carrefour de trois sujets essentiels :

→ D'abord la question de la charge de la responsabilité liée au progrès technologique. Lorsqu'une nouvelle technologie est utilisée, qui supporte la responsabilité des effets négatifs ? Qui assume la charge de la responsabilité ? Est-ce la collectivité ou celui qui a décidé de mettre le produit sur le marché ? Aujourd'hui, il est clair que c'est la collectivité qui assume le risque, puisqu'il n'y a pas de responsabilité pour les fabricants d'OGM et qu'il n'y a pas une assurance au monde qui veuille accepter de couvrir les aléas des OGM. L'assureur, c'est donc vous et moi, le citoyen.

→ Autre question très importante : celle du mode de décision. Voilà une technologie extrêmement nouvelle, dont personne n'a jamais montré qu'elle avait un quelconque intérêt pour le consommateur américain ou européen, dont le prétexte est la résolution de la faim dans des pays du Sud, alors qu'on n'en connaît pas les conséquences et dont 80 % des Européens ne veulent pas (2). Or, le citoyen va en consommer. Il le fait déjà, d'ailleurs. Il y a donc problème de choix démocratique : qui décide de quoi ?

Quel est le rôle du citoyen, puisque 80 % de gens ne le veulent pas et qu'une décision semble devoir néanmoins être prise ? Quelle a été la réalité de la part de pouvoir du politique dans ce choix ? Plus globalement, quelle est, aujourd'hui, la part du politique dans les grandes orientations du monde ?

→ Enfin se pose la question de la brevetabilité du vivant, brevetabilité du végétal et de ses conséquences. Depuis que le monde est monde, les paysans ont hybridé leurs semences et les ont réutilisées (3). Avec la « brevetabilité » du vivant, c'est terminé : les agriculteurs doivent, chaque année, racheter la semence OGM et payer le brevet qui va avec (4).

Ces trois questions m'amènent à orienter mes propos sur les interrogations éthiques, économiques et politiques posées par les OGM.

#### INTERROGATIONS ÉTHIQUES

La question posée est celle de savoir si nous avons le droit de mettre en place une technologie que nous maîtrisons mal et qui, de plus, est de nature à modifier de manière irréversible le vivant. Cela pose la question de la responsabilité d'une génération par rapport à celles qui suivent ; question qui nous renvoie directement à celle des risques.

(1) Ancienne Ministre de l'Environnement, Présidente de CAP 21, Cofondatrice du Comité de Recherche et d'Information Indépendantes sur le Génie Génétique (CRII-GEN). Conférence donnée le 20 avril 2004.

(2) Les euro-baromètres sont constants depuis sept ou huit ans, avec, selon les pays, entre 70 et 90 % de gens qui disent ne pas vouloir en manger.

(3) Certes, existent des catalogues d'espèces végétales et une série de procédés qui ont amené une certaine sécurisation pour les fabricants de semences ; mais les paysans continuent à réutiliser leurs propres semences.

(4) Certains procès en cours sont extraordinaires. Un se déroule actuellement au Canada : un paysan s'est retrouvé, un jour, avec, dans son champ, des OGM qu'il n'avait pas plantés. Il s'est plaint. Résultat : Monsanto lui a fait un procès pour qu'il soit condamné parce qu'il n'avait pas payé le brevet sur l'OGM qui s'était retrouvé dans son champ. Il a perdu en première instance et en appel. La Cour fédérale canadienne a confirmé cette décision. Aux E.U., il y a de multiples procès actuellement, faits par Monsanto à des agriculteurs, pour des questions d'utilisation de semences OGM sans avoir payé le brevet

## Incertitudes sur les conséquences de nos décisions

Quels sont, aujourd'hui, les véritables risques liés à l'utilisation des OGM ? Même si je parais un peu timorée, c'est précisément mon incapacité à répondre à cette question qui m'amène à mener l'action, conduite avec J.-M. Pelt, G.-E. Seralini et d'autres, au sein du CRIL GEN et en liaison avec d'autres associations. Je ne suis pas capable, aujourd'hui, de dire : « Effectivement, les études scientifiques nous permettent d'affirmer qu'il n'y a pas de risques sur la santé humaine. » Le problème est justement qu'il n'y a rien de certain, ni dans un sens, ni dans l'autre. Je ne dirai donc pas aujourd'hui que les OGM présentent des risques pour la santé humaine, parce que je n'en sais rien. J'ajoute toutefois que les premières études montrent aujourd'hui l'existence d'effets sur des formules sanguines de rats nourris d'OGM durant quatre-vingt dix jours.

C'est bien là le problème : cette sorte de déraison, de rationalité à l'envers, qui veut que l'on s'engage dans une voie sans avoir au préalable mesuré les conséquences que ce choix pouvait avoir.

Je suis ulcérée de tout ce qu'on peut lire sur le fait que le principe de précaution serait un principe castrateur, interdisant tout progrès, toute évolution, bloquant la recherche. Ces propos sont mensongers parce que, précisément, la raison d'être du principe de précaution est l'obligation faite à celui qui est en face de nouvelles technologies d'engager les recherches nécessaires pour répondre à la question de savoir si les risques non avérés qu'il a envisagés le sont ou non.

Que l'on dise que le principe de précaution puisse avoir des conséquences négatives sur la mise sur le marché de certains produits, c'est vrai. Mais que l'on dise que cela peut avoir des conséquences négatives sur la recherche, c'est faux. Au contraire, l'objectif est d'être capable de répondre à des questions qui sont posées depuis huit ans. En 1998, un scientifique anglais, qui, jusque là, avait une réputation sans tâche – le professeur Arpad Putzai – est allé à la BBC en disant : « J'ai nourri des rats avec des produits transgéniques et j'ai constaté qu'il y avait une baisse de leurs défenses immunitaires... » Immédiatement : branle-bas de combat ; et Mr Putzai est alors considéré comme un incompetent, un homme qui n'a jamais rien publié ; ce qui est complètement faux. Il est même chassé de son université. Cette technique est classique lorsqu'un scientifique pose une question qui dérange. Au début de 1999, sort un document signé d'une centaine de scientifiques, demandant la réhabilitation de Mr Putzai. Cela commence à faire un peu de bruit, et Mr Putzai est autorisé à publier dans Nature les études qu'il avait menées.

J'ai entendu Mr Putzai à Paris en mai 2003 ; il n'a plus de laboratoire, plus d'argent pour faire de la recherche. Mais le point le plus grave est que, depuis 1998, apparemment personne n'a refait son expérience pour savoir si, oui ou non, quand on nourrit des rats avec des pommes de terre transgéniques, il y a baisse des défenses immunitaires. Le faire pendant 90 jours, ce n'est pas bien compliqué !.. Cette expérience a peut-être été refaite, mais on n'en a pas parlé. Pourquoi ?

Pourquoi, dans les dossiers sur les OGM soumis à un certain nombre de commissions, les tests sur les animaux ne sont pas pratiqués, ou le sont dans des conditions telles qu'ils n'ont aucune valeur scientifique (5) ?

Je veux bien que l'on dise qu'il n'y a pas d'effets sur la santé humaine, mais qu'on explique pourquoi on ne le démontre pas, alors que c'est possible. Il ne s'agit pas d'aller chercher des preuves impossibles, il s'agit simplement de vérifier si un risque est avéré ou non.

## Un réel risque environnemental

Cela concerne la santé. Pour l'environnement, les choses sont beaucoup plus simples : c'est clair, il y a un réel risque environnemental. La réglementation traduit d'ailleurs, aujourd'hui, ce risque : lorsqu'on tolère un seuil d'OGM fortuits de 0,9 % dans un produit fini, on avoue qu'on est incapable d'assurer aux consommateurs européens, américains et autres, qu'ils pourront avoir une filière sans aucun OGM. Ce n'est effectivement plus possible.

Les études sur l'aspect environnemental (6) ont montré qu'on retrouvait des graines OGM à plus de dix kilomètres de l'endroit où elles avaient été plantées. Dans ces conditions, avoir des périmètres de protection de deux ou trois kilomètres, cela n'a aucun sens.

On sait très bien qu'il y a un risque environnemental et que, désormais, des croisements se font entre OGM qui créent des résistances infiniment plus difficiles à combattre que les résistances initiales ayant donné lieu à l'OGM.

Aujourd'hui, il y a deux grandes catégories d'OGM : les OGM qui sont pesticides et ceux qui sont tolérants à l'herbicide. Avec une 3<sup>e</sup> catégorie, qui cumule les deux caractéristiques. Et cela représente 98 % des OGM existants aujourd'hui. Ce dont on nous rebat les oreilles – le produit pour lutter contre la céicité, les OGM qui vont permettre de cultiver dans des endroits très arides, etc. – représente moins de 2 % de ce qui existe (7).

Les OGM tolérants à l'herbicide étaient, au départ, la raison d'être de la fabrication des OGM parce que

(5) Par exemple, nourrir un troupeau de vaches pendant quinze jours, cela n'a aucun sens scientifique. Pourquoi nourrir des rats pendant trente jours, alors que les exigences d'expériences phytosanitaires sont de 90 jours ?

(6) Je renvoie à des études assez complètes sorties en Grande Bretagne, qu'on trouve sur Internet sans difficulté.

(7) Je ne dis pas qu'il ne faut pas faire la recherche, ni que ce n'est pas intéressant à terme, mais il ne faut pas nous faire croire qu'on justifie 98 % d'un produit par 2 % !

Monsanto, le grand fabricant d'OGM, a un produit phare : le Round Up. Le malheur veut que son brevet soit tombé dans le domaine public vers 1997. Monsanto s'est donc interrogé sur la stratégie à mettre en place pour contourner cette difficulté. Il a eu une idée intelligente : on va fabriquer une semence tolérante au Round Up, et qui sera la seule à le tolérer. C'est comme cela qu'est né le maïs tolérant au Round Up : vous pouvez répandre autant de Round Up que vous voulez sur votre maïs, il ne va pas mourir, alors que toutes les mauvaises herbes autour vont disparaître.

Quand on dit que les OGM diminuent l'utilisation des herbicides, c'est faux. La consommation de Round Up a augmenté de 15 % aux États-Unis depuis qu'on utilise des OGM tolérants au Round Up.

## OGM pesticides et santé humaine

La question des pesticides est plus délicate et pose une question de fond. Il est vrai qu'une plante pesticide n'a plus besoin de pesticide. Mais quelle est l'incidence sur la santé humaine d'une plante qui est, elle-même, pesticide ? Alors qu'on commence à se rendre compte des conséquences sanitaires de l'utilisation excessive des pesticides, il serait intéressant de connaître les effets sur la santé humaine d'une plante dont la molécule pesticide agit en permanence. Or, on n'en sait rien.

On dit : « Oui, mais les Américains en utilisent depuis six ans et personne n'en est mort. » Soit. Mais nous ne pouvons en tirer aucune conséquence. En effet, on a mis vingt-cinq ou trente ans pour commencer à se rendre compte qu'il y a des liens entre pesticides et cancers. Ce n'est pas en six ans que cela se voit. De plus, pour savoir si oui ou non il y a un lien, il faut pouvoir différencier les gens qui mangent des OGM et ceux qui n'en mangent pas. Comme, aux États-Unis, il n'y a pas de traçabilité, comment pourrait-on faire de l'épidémiologie pour savoir s'il y a ou non conséquence à consommer des OGM ? C'est impossible (8).

Au total, le risque environnemental est réel, parce que les croisements donnent des résistances accrues, qui obligent à utiliser des pesticides de plus en plus puissants.

Combien d'OGM fortuits les agro-semenciers vont-ils arriver à faire tolérer par les consommateurs ? On est aujourd'hui à 1 % sur les plants, et 0,9 % sur les produits. Or, si les OGM se répandent, ces chiffres ne seront pas tenables. Nous Français, et Européens, il nous faut être conscients de ce que, aujourd'hui, l'Europe est quasiment vierge d'OGM. Nous en avons par les produits que

nous importons ; nous n'en avons quasiment pas plantés sur notre espace. En France, il y a quelques champs d'expérimentation, mais à l'échelle du territoire, c'est 0,01 %. Et dans les autres pays européens, rien. Aujourd'hui, il n'y a donc pas de contamination, ou quasiment pas. Que va-t-il se passer le jour où, compte-tenu du moratoire, des gens risquent de se lancer dans la culture d'OGM ? On ne le sait pas.

Voilà ce que je peux dire honnêtement sur ce qu'on sait ou non. Sur la santé, on ignore encore les conséquences, mais les premières études semblent démontrer l'existence d'effets dont il convient de rechercher la gravité. Sur l'environnement, on ne sait pas tout, mais on sait que les OGM ont un effet, qui n'est pas positif.

Quel droit avons-nous de nous lancer dans cette aventure avec les irréversibilités que nous allons créer, et avec ce côté « bulldozer » de l'utilisation forcenée des OGM, qui fait que, une fois l'utilisation commencée, la pollution se développe d'elle-même ? Or cette pollution génétique est complètement nouvelle : elle est exponentielle, à la différence des pollutions que nous connaissons. Si on regarde sur l'échelle du temps, même la pollution radioactive est en forme de courbe de Gauss (elle monte, puis redescend). La pollution génétique ne descend jamais, parce qu'il y a des contaminations et des modifications successives, sans que nous soyons capables de savoir lesquelles, puisque nous ne mesurons pas les distances, et que nous ne connaissons pas toutes les espèces qui peuvent exister. Nous ignorons donc totalement ce que nous faisons ; il faut en être conscient.

## ASPECTS ÉCONOMIQUES ET GÉOSTRATÉGIQUES

Le premier marché du monde est celui de l'alimentation. Nous sommes aujourd'hui six milliards d'humains ; nous serons bientôt 9 milliards. 50 % de l'humanité se nourrit de quatre céréales : celui qui possède les brevets sur ces quatre céréales possède le monde !

Jusqu'à maintenant, personne ne possédait rien puisqu'il n'y avait pas de brevets. Les grandes firmes agro-semencières avaient déjà le pouvoir considérable de vendre la semence et tout le phytosanitaire qui va avec. Mais maintenant, on transforme complètement l'équilibre des forces entre le pouvoir économique de ces quelques entreprises (pouvant détenir les droits sur les semences) et les États. D'autre part, cela change complètement la vie de milliers de paysans, notamment dans le Sud, qui vont devenir dépendants de ceux qui les obligeront, de fait, à acheter chaque année la semence à utiliser.

(8) Cette impossibilité a été voulue ! Voyez l'excellent ouvrage de Hervé Kempf : *La guerre secrète des OGM*. La première partie porte sur ce qui s'est passé aux États-Unis entre 1970 et 1995 dans la lutte sur les OGM ; c'est très éclairant.

On assiste à des choses très étonnantes. Aujourd'hui, en France, douze qualités de maïs sont autorisées à la commercialisation (9), mais c'est sans effet parce qu'il n'y a pratiquement aucun agriculteur français qui commercialise aujourd'hui des OGM, bien qu'il puisse le faire.

Pendant ce temps, les producteurs d'OGM demandent des avis à la Commission du génie moléculaire de manière à ce que, le jour où le moratoire sera levé, ils puissent remplir le catalogue des espèces végétales de toute une série d'espèces OGM à côté des espèces non OGM.

En France, on ne peut planter que des espèces qui figurent sur le catalogue, étant entendu que l'inscription dans le catalogue d'un État membre vaut pour ceux de tous les États. C'est toujours le même oligopole qui fournit les semences non transgéniques et celles qui sont transgéniques. Si, aujourd'hui, l'Europe n'utilise que des semences non transgéniques, progressivement, le catalogue risque de voir les semences OGM augmenter, et les semences non OGM diminuer. Le risque est qu'un jour il n'y ait plus que des semences OGM sur ce catalogue.

Il s'agit d'un problème économique et géopolitique considérable, en raison du pouvoir gigantesque qui en découle. C'est tout simplement l'arme de la faim ! Ce que nous vivons en termes de délocalisation n'est rien à côté de ce que nous allons voir dans les dix ou quinze ans qui viennent, si nous persistons dans cette voie de la brevetabilité du vivant.

## LE MODE DE LA PRISE DE DÉCISION

Ulrich Beck a écrit, en 1986, un ouvrage très intéressant, qui a été traduit en français en 2001 seulement : La société du risque. Rédigé au lendemain de Tchernobyl, le livre réfléchit sur la pré-éminence, dans la société contemporaine, de la notion de risque sur tous les autres sujets. L'auteur montre que les grands choix qui vont modeler notre société (10) ne sont pas faits de manière démocratique, par les peuples ou leurs représentants. Le débat actuel sur la recherche est très important, parce qu'il oriente les choix de la société et l'action publique. Par exemple, comment le décideur public peut-il décider d'autoriser ou non les OGM ? Il va faire appel à des experts, qui vont, eux-mêmes, s'appuyer sur la recherche. Mais comment est faite cette recherche ? Et à quel moment le décideur public va-t-il être amené à prendre position ? Il y a une constante dans l'histoire des hommes : lorsque l'humanité a la capacité technique de faire une chose, elle l'a toujours faite. Je crains de voir

un jour des clones humains, alors qu'il y a eu une déclaration des grands chefs d'États de ce monde, en 1997-1998, pour dire : « Jamais ! » Jamais peut-être, mais certains scientifiques refusent ce choix éthique (11).

Cela pose la question de l'amont : à quel moment intervient la commande sociale ? Quelle recherche appliquée est-elle poursuivie ? Quelle recherche est suspendue de manière à ne pas en arriver au stade technologique ?

## Recherche et commande sociale

En fait, lorsqu'on parle de la recherche, on évoque trois choses différentes : la recherche fondamentale, la recherche appliquée, et la recherche liée à l'application technologique.

- La recherche fondamentale participe de la construction de l'arbre de la connaissance. Je ne vois pas qui – et au nom de quoi – pourrait interdire que l'on fasse de la recherche pour apprendre et pour comprendre. Ou, alors, on rentre dans des logiques qui ne sont pas les nôtres.

- Quand on en arrive à la recherche appliquée, c'est très différent, d'autant plus que, aujourd'hui, l'ordre chronologique entre application technologique et recherche appliquée est inversé. Dans les sociétés issues des Lumières (du XVIIIe au début du XXe siècle), une découverte en recherche fondamentale permettait de rechercher ensuite des applications que l'on pourrait en faire (12). Puis, on passait de la recherche appliquée à l'application. Aujourd'hui, le système est inversé : ce sont les très grands groupes qui ont les moyens de recherche que le secteur public n'a plus, au moins au niveau de l'Europe. Pour des considérations liées à l'économie, ils vont déterminer le type de recherche qu'il faudrait entreprendre, de manière à parvenir à une application concrète qu'ils envisagent.

Même si cette nouvelle chronologie participe de la connaissance plus générale, il s'agit d'une logique très différente. Ce qui pose la question de l'intervention démocratique sur ces applications. Ce qu'explique très bien Ulrich Beck, c'est que nous sommes dans des sociétés où les États ne sont plus là que pour légitimer – c'est-à-dire prendre la responsabilité juridique et financière – des choix technologiques qu'ils n'ont pas faits. Les choix technologiques sont présentés pour être légitimés ; s'ils ne le sont pas, leurs promoteurs exerceront la pression nécessaire jusqu'à ce qu'ils le soient.

(9) Autorisées par L. Jospin, elles ont conduit à un recours. Le Conseil d'État a sursis à l'application de la décision, puis a renvoyé le dossier à la Cour de Justice des Communautés européennes. Finalement, le Conseil d'État a validé l'autorisation.

(10) Ce qui est vrai pour les OGM l'est pour le clonage ; les nanotechnologies, dont personne ne parle, vont avoir un impact aussi considérable que celui des OGM.

(11) Une médecin chinoise paraît la plus avancée sur le sujet ; elle est déjà parvenue à un nombre important de divisions cellulaires.

(12) Voir, par exemple, la thèse de la relativité d'Einstein et la bombe atomique.

Parce que la recherche a porté sur l'application qui pouvait en être faite, l'avantage économique qu'elle pouvait procurer, mais parce qu'elle n'a pas porté sur les inconvénients et les coûts collectifs qu'elle pouvait générer, elle laisse des zones de très grande incertitude. Aujourd'hui, le risque non avéré est donc le plus souvent le risque non recherché ; on ne s'est pas donné la peine de savoir s'il était avéré ou non.

### Quelle recherche publique ?

À quoi sert donc, dans la société contemporaine, la recherche publique ? A-t-elle à encadrer la recherche privée ? Doit-elle être capable (je pense que c'est un minimum) de poser des questions pour lesquelles elle doit exiger une réponse, contrôler la qualité de cette réponse et la manière dont elle a été obtenue – ce qui est rarement le cas – à défaut de susciter elle-même la recherche ?

Nous nous rendons compte que des choix scientifiques opérés entre disciplines depuis vingt-cinq à trente ans nous rendent quelque part infirmes. En voici deux exemples. Nous avons une remarquable École française des sciences naturelles, avec de grands professeurs : Ramade, Lefeuvre, Pelt. Elle n'existe plus. Ces professeurs n'ont pas eu de successeurs du fait des choix effectués depuis trente ans : il n'y a pas eu d'argent pour les thésards et progressivement les postes de maîtres de conférence et de chercheurs ont été supprimés. Dans les Facultés, la discipline « sciences naturelles » est devenue très ténue. Pourquoi ? Parce que les spécialistes de sciences naturelles risquaient de poser de bonnes questions sur l'impact des progrès technologiques, et précisément dans leurs domaines de connaissances.

Autre exemple : l'éco-toxicologie. Celle-ci permet d'appréhender les conséquences, éventuellement toxiques, d'un certain nombre de produits. Nous sommes en train d'organiser la disparition programmée de l'éco-toxicologie : il n'y a plus d'argent pour elle. Or, nous avons un besoin urgent de spécialistes de cette discipline.

Dans le programme communautaire, la France a été chargée d'évaluer vingt-cinq produits. Elle n'a même pas réalisé dix évaluations, parce qu'elle n'a pas souhaité disposer des moyens pour le faire. Les Allemands, eux, ont procédé aux quarante-cinq évaluations prévues. Pendant ce temps, nos crédits – quand il y en a – sont affectés à l'énergie nucléaire et à la biologie moléculaire.

Cette recherche est sans doute passionnante et peut faire faire des progrès en médecine, mais il n'y a pas que cela ! Le choix des programmes de recherche peut occulter des domaines sur lesquels on ne saura jamais rien, puisqu'on n'aura pas de chercheurs.

### Les OGM, défi majeur

Tous les secteurs du champ social sont interpellés par ces questions : la recherche, l'industrie, la science, la démocratie, la responsabilité, la géostratégie. Le combat qui se mène aujourd'hui autour des OGM est un combat majeur. Lever le moratoire, « ouvrir les vannes », comme le veulent les Américains, serait une erreur. Pour la première fois, un comté de Californie vient de décider de supprimer les OGM et a ordonné la destruction de tous les champs OGM de son territoire. Quand on pense que la Californie est généralement en avance de dix ans sur les évolutions du reste de États-Unis, qui précèdent généralement l'Europe de dix ans, cela veut dire que nous sommes en train de faire ce qu'ils ne feront plus dans vingt ans !

Opter pour les OGM c'est s'orienter vers quelque chose que l'on ne connaît pas. Et ce, avec une organisation juridique telle que nous serons, à la fois, les expérimentateurs (les cobayes) et les payeurs. Si nous déclenchons un drame médical, c'est la collectivité qui paiera, puisque le risque n'est pas prévu et qu'il n'y a pas d'assurances possibles.

Les OGM constituent un sujet majeur pour l'avenir ; les débats sur les OGM sont les premiers du XXI<sup>e</sup> siècle. Le rapport de forces qui sera établi entre la société civile, les industriels et les États sur ce sujet, porte en lui des réponses futures. Il est clair que l'humanité dispose, aujourd'hui, de capacités absolument fantastiques. Le problème est que nous sommes restés à minima sur le plan éthique, et que nous avons beaucoup de difficultés à appréhender les effets de ce que nous faisons sur le moyen et le long terme.

Ce qui se passe aujourd'hui pour les OGM, ce sera demain le cas pour les nanotechnologies, après-demain, pour ce que j'ignore encore. Ce combat est donc majeur et déterminant.

Corinne LEPAGE



## Le débat

Les premières questions concernent les aspects éthiques de l'exposé. Sur les produits français, la mention non-OGM est interdite. Corinne Lepage le confirme. Elle revient sur la fabrication même des plantes OGM en précisant la différence entre semences sans OGM et semences avec OGM, les premières se vendant actuellement en plus grand nombre que les secondes, mais toute la stratégie est de procéder progressivement à une substitution au profit des semences à OGM au fur et à mesure de l'acceptation de leur pénétration dans les différents marchés de production alimentaire. L'intégration de la substance génétique dans la plante est une opération de haute technologie, maîtrisée seulement par quelques grandes entreprises qui constituent un oligopole très influent.

### Qui sont les bénéficiaires des OGM ?

La question éthique est de savoir à qui bénéficie cette nouvelle technique : à la population ou à l'oligopole ?

Il est clair que ce n'est pas à la population : l'Eurobaromètre montre que les populations des pays européens sont entre 60 et 85% opposées aux OGM. Les OGM ne sont un progrès que pour les profits de quelques multinationales. Le contribuable va payer pour un produit qu'il n'a pas demandé et qui est potentiellement dangereux. Les OGM ne résolvent pas la question de la faim dans le monde, contrairement à ce que dit une publicité mensongère. La faim dans le monde (environ un milliard d'individus) n'est pas causée par l'insuffisance de la production alimentaire, mais par un déficit de moyens d'approvisionnement (routes, réfrigération...), par les injustices de la répartition et l'ampleur de la corruption.

L'éthique de la recherche n'est pas respectée. Il ne faut certes pas abandonner la recherche sur les OGM qui peuvent éventuellement apporter des éléments positifs, mais ne pas se lancer dans des applications dont l'utilité socia-

le est, au mieux, douteuse. On dit que la Chine développe les OGM. C'est vrai. Mais elle les développe pour le coton, pas pour les produits de l'alimentation. Le drame actuel vient de l'inversion de la logique de la recherche. La logique traditionnelle suit l'ordre : recherche fondamentale, puis recherche appliquée, enfin mise en œuvre économique des découvertes. Or, aujourd'hui, le circuit s'est inversé : la finalité c'est la mise sur le marché de nouveaux produits et le développement de la recherche appliquée par les firmes elles-mêmes, en utilisant la recherche fondamentale financée par l'État. La recherche fondamentale non directement utilitaire est négligée à cause de la pression à la rentabilité marchande impulsée par les firmes.

À une question sur la régulation des marchés financiers, l'oratrice répond qu'elle y est favorable, ainsi qu'au contrôle des paradis fiscaux. Le développement de l'économie grise et le blanchiment des capitaux sont une réelle menace, mais elle fait remarquer que sa conférence est centrée sur la question des OGM et que tout ne peut pas être traité en même temps.

### L'indispensable régulation politique

Corinne Lepage ne voit guère de différence entre la droite et la gauche en matière écologique. L'écologie se situe « entre imposture et opportunisme », pour reprendre le titre de son livre paru récemment aux Éditions Raphaël. Elle répond ainsi à une série de questions de nature plus politique. Elle croit à un État fort, mais moins interventionniste, car, fait-elle remarquer, la majorité des lois ne sont pas appliquées. Elle plaide pour une réappropriation de l'économie par le politique, mais cela ne peut se faire qu'au niveau de l'Europe. À son seul niveau, l'État français est impuissant. C'est seulement au niveau de l'Europe que le politique peut affirmer ses capacités de régulation de l'économie. D'où la force de sa conviction en faveur de la construction européenne et d'une

Europe fédérale. Nous vivons désormais dans une société du risque, comme l'a montré le sociologue allemand Ulrich Beck (Aubier, 2001). Face à cette situation, nous avons besoin d'un État fort au niveau européen, édictant un petit nombre de règles, mais en les appliquant.

Sur la question de l'expertise face à la démocratie, l'oratrice se réfère à l'article de Philippe Roqueplo paru dans *Economie & Humanisme* n° 368, mars-avril 2004. Se situant comme juriste, elle souligne l'importance des procédures. Il faut que les experts relèvent de disciplines différentes. Ils n'ont pas le même langage, les mêmes concepts, ni les mêmes références. C'est une première garantie. Il faut aussi que les experts soient indépendants. Si on lui fait remarquer que les experts indépendants n'existent pas, elle répond que l'on sait parfaitement ce que sont les experts dépendants d'intérêts économiques ou financiers. Les experts indépendants sont des experts non dépendants. Il faut admettre enfin le pluralisme des visions quant au progrès, qui vont de la prudence soupçonneuse à l'audace optimiste, et susciter le débat contradictoire. Les pays scandinaves nous montrent la voie avec l'organisation de conférences de consensus sur des sujets techniques au niveau national.

### **On ne brevète pas le vivant**

On revient ensuite sur la question des brevets. Faut-il déclarer fermement que le vivant n'est pas brevetable, affirme une intervenante ? L'oratrice répond qu'elle en est bien d'accord et que l'Europe l'a fait en 1998, mais de façon hypocrite. Le vivant n'est pas brevetable, mais la modification apportée au vivant, quant à elle, l'est.

Telle plante a reçu un élément trans-génique. Ce n'est pas la plante qui est brevetée, mais l'élément qu'on y a introduit. Mais on ne peut plus alors séparer la plante et le gène ainsi greffé, et cela revient à breveter la plante elle-même et à dépouiller les peuples de certaines régions de leur production traditionnelle. La Cour Suprême des États-Unis a, en 1980, à une seule voix de majorité des magistrats, autorisé la « brevetabilité » du vivant. Face à la concurrence américaine, l'Europe n'a pas respecté dans sa rigueur le principe « on ne brevète pas le vivant ». D'où son hypocrisie due à son impuissance politique. Face à la défaillance du politique, ne reste plus que le consommateur qui se doit de refuser d'acheter des produits avec OGM. Ces produits n'apportent pas d'avantages collectifs et ils risquent d'engendrer des coûts qui ne sont pas assumés par les firmes, mais par la collectivité.

Le malheur est la faiblesse et la division des associations de consommateurs en France, où l'action des lobbies n'est pas acceptée, alors qu'elle existe. Il vaudrait mieux le reconnaître et accepter tous les lobbies en vue d'organiser leur débat dans l'espace public, comme cela se fait à Bruxelles et dans de nombreux pays. Mais il faut aussi mieux soutenir la vie associative afin qu'elle puisse jouer le rôle de contre-pouvoir face aux lobbies des grands industriels.